https://affairesjuridiques.aphp.fr/textes/cour-de-cassation-5-avril-2018-n-17-15620-responsabilite-hospitaliere-etat-de-la-science-recommandations-posterieures-a-la-date-des-faits/
Cour de cassation, 5 avril 2018, n° 17-15620 (Responsabilité hospitalière, Etat de la science, Recommandations, Postérieures à la date des faits)
05/04/2018
Au sens de la Cour de cassation, « un professionnel de santé est fondé à invoquer le fait qu'il a prodigué des soins qui sont conformes à des recommandations émises postérieurement [aux faits] ». Dès lors, « il incombe, alors, à des médecins experts judiciaires d'apprécier, notamment au regard de ces recommandations, si les soins litigieux peuvent être considérés comme appropriés ».